

## Séance du 14 décembre 2005

<p><b>1°) Compte-rendu de la séance précédente</b></p> <p><b>2°) Informations diverses</b></p>	<p><b>Présents</b> : BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, GALIN Jean-Pierre, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique.</p> <p><b>Absents excusés</b> : ANE François, RIEU Patrice</p> <p>Adopté</p> <p>a) Limitation de vitesse à 70 Km/h au passage du Col de La Trappe : L'arrêté permanent a été pris, à notre demande, par le représentant du Président du Conseil Général Sécurité routière : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé au Conseil Général et à la DDE, comme souhaité par le Conseil lors de la précédente séance, demandant à ce que soient étudiés des dispositifs pour ralentir la vitesse des véhicules au col de La Trappe et dans la traversée du village.</p> <p>b) Le programme de formation des élus proposé par l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège, pour les 6 mois à venir, est communiqué aux conseillers.</p> <p>c) Compte-rendu réunion avec le Sous-Préfet : Les Maires du canton, entre plusieurs visites des dernières réalisations (Maison de retraite d'Ercé, Collège de Seix, Halte-Garderie, Centre d'interprétation) ont exprimé leur inquiétude de voir les services publics quitter le canton (bureaux de poste..) ou laissant se dégrader le service aux citoyens (heures d'ouverture restreinte des perceptions, de la sous-préfecture, retards pour la délivrance des permis de construire..)</p> <p>d) L'association des Communes Thermales demande aux Communes membres de l'association de participer aux programmes de recherche par une cotisation de 1€ par curiste : <i>Le Conseil Adopte la proposition à l'unanimité des présents.</i></p> <p>e) Autorisation demandée par le CNRS pour des fouilles sur Agnesserre : Accord de principe du Conseil, <i>mais lettre demandant au préalable la nature et le volume des fouilles et les techniques utilisées</i> pour éviter un bouleversement du milieu naturel. Le rapport d'étude 2005 vient d'être transmis à la Commune par le CNRS : Il propose une campagne d'étude (sur 3 ans renouvelables) dans le cadre des <i>programmes ANR l'acier dans le sud de l'Europe et du projet PNRH Polaris.</i></p> <p>f) Funérarium : La DDE décline l'offre de réaliser le projet. Nous relancerons l'Entreprise Lagarde qui n'a toujours pas envoyé le devis.</p> <p>g) Une lettre demandant la signature d'une convention de déneigement réciproque entre la DDE et la Commune (Col de La Trappe contre RD32 du Midi à la Mairie) a été adressée à la DDE.</p> <p>h) L'inventaire des sites communaux susceptibles de contenir de l'amiante sera fait prochainement.</p> <p>i) Une association demande l'autorisation de passage d'une centaine de motos tout-terrains à La Trappe, venant du Prat Mataou : Un exemplaire du parcours a été demandé pour informer les propriétaires avant autorisation éventuelle.</p> <p>j) Ours : Réponse du Gouvernement à l'interpellation du député de l'Ariège A. Bonrepaux concernant les responsabilités de chacun, en cas d'accident : En tant qu'espèce préservée le Maire n'a pas le droit de prendre des mesures de police qui contreviendraient aux dispositions assurant leur protection ou qui empièteraient sur les pouvoirs du ministre chargé de la protection de l'espèce. Il doit cependant informer la population de la présence de l'animal et donner des consignes de prudence et de sécurité.</p> <p>Délégation de Service Public de Guzet : Le Syndicat va déclarer l'appel d'offre infructueux, les dernières négociations n'ayant pu aboutir sur la partie financière. Guzet fonctionnera donc une année encore en Régie. Un nouveau directeur sera recruté pour l'ouverture de la station. La recherche d'un délégué ou la constitution d'une SEM seront poursuivis en 2006. Le montant des investissements prévus sur Guzet (10 M€), Aulus (9 M€) et Seix (11 M€) sera au total de 30 M€ Il devrait s'en suivre la création de 30 à 40 emplois dans les 4 ans à venir.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>k) Compte-rendu réunion OTC : Une convention doit être signée entre la Communauté de Commune et l'OTC pour l'attribution de la subvention communautaire et la définition des missions ou prestations de service demandées en contre-partie. Le montant de la subvention devrait englober les subventions attribuées directement par les Communes. L'opération pourrait se faire par le pourcentage de la Dotation des Communes Touristiques qui serait retenu par la Communauté de Communes pour être reversé à l'OTC. L'autre thème abordé est le degré d'intégration des OTC du Pays Couserans, par exemple un office de promotion permettant de faire émerger le Pays comme support de promotion et de communication..</p> <p>l) Compte-rendu du Conseil Intercommunautaire : Il s'est surtout agi du financement de la halte-garderie, les règles de financement de la CAF ayant changé. La Communauté a réitéré sa volonté de renforcer ce service très important pour les jeunes couples du Canton. L'opération OPAH est prolongée d'un an.</p> <p>m) SICTOM : Ce Syndicat n'est pas opposé au déplacement des zones de tris sélectif pour les ordures ménagères. Une visite sur le terrain sera programmée pour les site du Col de La Trappe et de la Gare</p>
<p><b>3°) Ouverture des stations de ski de Guzet et Etang de l'Hers</b></p>	<p>Les délibérations portant sur les plans de secours, les tarifs des secours, les conventions avec les ambulanciers, les modalités de paiement, <i>sont prises à l'unanimité</i> des présents. Monsieur le Maire donne lecture, pour information, des arrêtés qu'il a pris portant sur le PIDA de Guzet, la nomination des responsables de secours des deux stations, la sécurité des pistes de ski alpin et de fond, des itinéraires de raquettes ou ski de Fond pour Guzet, des ouvertures des deux stations. Information DSP</p>
<p><b>4°) Village communicant</b></p>	<p>Des courriers ont été adressés à quelques propriétaires de bâtiments hauts pour leur demander l'autorisation d'implanter un relais WI-FI, si cela s'avérait nécessaire. Après appel d'offre, le CNES a retenu un consortium composé de l'opérateur Divona (filiale de Monaco Télécom), et des sociétés informatique Oxygène et Amec-Spie. Les 3 villages retenus seront équipés simultanément d'ici la fin janvier 2006 (nous avons fait remarquer que les travaux en plein hiver en zone de montagne ne seront pas simples à réaliser). La structure du réseau ADSL reposera sur les technologies satellite/Wi-Fi/CPL. Un contrat sera passé entre les candidats expérimentateurs sélectionnés et le CNES. Les critères de sélection seront mis en œuvre par la commission municipale créée à cet effet et présidée par Monsieur P Rieu, porteur du projet au niveau local : la répartition des 15 à 20 sélectionnés sera de 2/3 environ pour les professionnels et institutionnels et 1/3 pour les particuliers. Dans chaque catégorie la sélection se fera en fonction de l'usage et de la motivation des candidats. Un courrier d'appel à candidature sera envoyé prochainement aux administrés, suivi d'une réunion d'information avec le coordinateur du site, Madame CORNIER, ingénieur au CNES. Les services offerts seront l'internet haut débit, la téléphonie sur IP, la visiophonie pour cinq d'entre eux, l'accès à un serveur de communication local, l'installation d'une borne interactive au village pour les services de téléprocédures.. Des prises électriques devront être mises à disposition par les candidats expérimentateurs Les conditions financières sont à l'étude : petit abonnement avec engagement sur deux ans des candidats ? gratuité la première année et accès payant les suivantes ? Les services de la Perception et de la Préfecture ont été saisis pour étudier la légalité d'une redevance mensuelle largement en dessous du prix du marché</p>
<p><b>5°) Financement des opérations La Trappe -Riou - La Coste</b></p>	<p>Mandaté par le Conseil, Monsieur le Maire a contracté, au nom de la Commune, un emprunt de 53 000 €auprès de Caisse d'Epargne au taux fixe de 3% sur 15 ans, pour le financement des opérations RIOU-Avalanche route de La Trappe- Clôture et débroussaillage de la Coste. Le total des travaux, réalisés ou en cours, sera de 142 841,05 € TTC ; le montant total des subventions est de 90 797,20 €</p>

<p><b>6°) Acrobranches</b></p>	<p>L'Etat pour 21 856 €, le Département pour 16 392 € ont attribué leur subvention. La Région doit, pour 16 392 €, délibérer en janvier 2006. Cela fera un taux de subvention de 50% de la dépense prévue ( 109 278 € HT, 130 697 € TTC ). Pour le Complément, le Conseil, à l'unanimité, mandate à l'unanimité Monsieur le Maire pour contracter un emprunt de 76 000 € auprès de la Caisse d'épargne (versement en 2006 et lettre de renonciation si la Région ne donnait pas suite), pour lancer les appels d'offre pour la réalisation du parcours et pour la délégation de service public de gestion.</p>
<p><b>7°) UTOPIA</b></p>	<p>La Commission du Centre National de Cinématographie (CNC) spécialisé dans les aides aux exploitants) a retenu le dossier d'Aulus pour un financement à hauteur de 50 000 €. Dès réception de la notification officielle, copie sera transmise aux autres partenaires pour qu'ils interviennent pour leur partie.</p>
<p><b>8°) Bibliothèque</b></p>	<p>La mise en réseau avec les deux autres bibliothèques du canton est subventionnée pour 1097 € par le Département (25%). Nous attendons la décision de l'Etat qui devrait être d'un montant équivalent.</p>
<p><b>9°) INTERREG, PPM</b></p>	<p>Le dossier <i>INTERREG</i> qui regroupe des communes espagnoles et françaises, dont Aulus, et qui a trait à la guerre civile espagnole et à la deuxième guerre mondiale doit permettre d'identifier les passages transfrontaliers et leurs acteurs et, en s'appuyant sur des témoignages enregistrés des acteurs de l'époque ou sur le travail des historiens, de créer un point d'information sur l'assignation des familles juives à résidence puis sur leur parcours, souvent tragique, à travers l'Europe.</p> <p>Le dossier est subventionné à 70 % du montant HT des travaux ( 62 300 €): Europe 27 855,28 €, Etat 6 230 €, Département 6 230 €, Région 6 230 €</p> <p>Pour le <i>Petit Patrimoine de Montagne</i> la première tranche d'un montant faible ( 27 520 € HT) qui concerne le village d'estives de Coumebières, n'est subventionnée que par la région (5 600 € soit 20%). Par contre la deuxième tranche, qui concerne La mise en sécurité et la valorisation des mines de Castelminier, le chemin des passeurs du col d'Agnes au Garbet, les cabanes pour bergers et ouvrages pour la traversée des rivières du Garbet et de l'Ars, d'un montant de 174 250 € est subventionnée par le Département ( 52 275 € soit 30%) et la Région ( 34 850 € soit 20%).</p>
<p><b>10°) Conventions</b></p>	<p>Le Conseil mandate Monsieur le Maire, adopté à l'unanimité, pour proposer des conventions de mise à disposition de locaux communaux aux acteurs suivants de la vie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Société de Chasse et de pêche pour la Gare</li> <li>Groupement pastoral pour la première salle de l'école</li> <li>Comité des fêtes pour la deuxième salle de l'école</li> </ul> <p>Une participation aux frais de chauffage sera demandée ainsi que l'assurance des biens mobiliers stockés dans ces locaux, par chaque association.</p> <p>La trame de ces conventions sera celle suivie par l'association des peintres d'Aulus</p>
<p><b>11°) Point sur les travaux</b></p>	<p>Les travaux d'électricité ont repris, à la mauvaise période, ce que nous avons dit aux prestataires à l'automne, mais c'est ainsi..</p> <p>Les travaux de la voirie du fond de la bielle seront entrepris au printemps ; Un passage a été réalisé pour le pluvial, dans ce secteur, par les services techniques de la Commune.</p>
<p><b>12°) Tribunal Administratif</b></p>	<p>a) Pour le PLU notre avocat nous a transmis un nouveau mémoire de la partie adverse. Sur son conseil nous ne répondrons pas car cela n'amène rien de nouveau sinon de perdre notre temps dans des actions procédurières alors qu'il y a tant de choses positives à faire.</p> <p>b) Pour l'hydroélectricité un mémoire a été communiqué à la Commune par la société IGIC sur la qualification, impropre à son avis, en « domaine public » de la parcelle de 1a et 11ca objet du litige. Le dossier a été transmis à notre avocat pour analyse et aide à la décision.</p>

<p><b>13°)</b> <b>Assainissement</b></p>	<p>Nouvelle station d'épuration : Deux sites sont retenus pour l'étude de faisabilité : Bordure de la RD32, avant le village, et parcelle sur Caméza. Monsieur le Maire, mandaté par le SMDEA, et appuyé par la DDAF, a adressé une lettre à certains propriétaires pour leur proposer d'acquérir les parcelles les mieux adaptées, en bordure de la RD32.</p> <p>Compte rendu réunion SMDEA : Une réunion s'est tenue au niveau cantonal pour préparer la premier débat d'orientation budgétaire. La Commune est à jour des opérations de transferts –Un état des factures et annuités d'emprunts payées du premier janvier au 31 octobre 2005, certifié de la perception, a été envoyé au Syndicat pour remboursement. La délibération de transfert des immobilisations et des soldes du budget annexe eau et assainissement (fonctionnement et investissement) a été prise et adressée au Syndicat. Les avenants aux contrats d'assurance, au marché en cours pour le diagnostic du réseau d'assainissement ont été réalisés et adressés aux prestataires de services.</p> <p>Monsieur le Maire présente au Conseil, pour qu'il délibère, les avenants N° 1 aux contrats de prêts bancaires (Crédit Agricole, Dexia Crédit local et Banque populaire pour 70% du prêt, qui concernent les opérations sur l'eau et l'assainissement, et qui doivent être repris par le SMDEA : <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>14°) Délib arrêté de péril.</b></p>	<p>Une petite bâtisse sise au N° cadastral 1133 de la section A, au fond de la Bielle, menace ruine. Nous n'avons à ce jour pu joindre que deux familles sur quatre, copropriétaires des lieux, qui ont été informés par courrier de la dangerosité de la ruine. Le Conseil <i>mandate</i> Monsieur le Maire, <i>à l'unanimité</i>, pour prendre un arrêté de péril après concertation avec le juge d'instance sur la faisabilité de la procédure en pareil cas (copropriétaires injoignables).</p>
<p><b>12°) Travaux du Moulin</b></p>	<p>Il reste à installer le rouet pour effectuer la mise en marche de la meule. Ce sera fait après les grands froids. Une exposition permanente sera réalisée par l'association des Amis d'Aulus : Les frais de l'exposition seront partagés pour moitié entre l'association et la Commune.</p>
<p><b>14°) Questions diverses</b></p>	<p>Le dossier Camping-Cars, travaux chemin de la Ruère, tables de pique-nique, traitement des murs de l'église contre l'humidité, l'aménagement foncier seront à relancer début 2006</p>